

**COMMUNE  
DE  
GOURIN**

**2022/28/07/01**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 JUILLET 2022**

**Date de convocation :**  
**18/07/2022**

**Convocation affichée le :**  
**21/07/2022**

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice : 27**  
**Présents : 22**  
**Procuration (s) : 5**  
**Votants : 27**

Reçu en Préfecture de  
VANNES le 05/08/2022  
Certifié exécutoire le 08/08/2022  
Publié ou notifié le 08/08/2022  
A GOURIN, le 08/08/2022  
Le Maire,  
Hervé LE FLOC'H



**MIS EN LIGNE LE**  
*Pas de site internet*

**L'an deux mille vingt-deux** à vingt heures trente minutes, le vingt-huit juillet, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s)(es) excusé (s)(es) : BOURLÈS Christophe, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE GRAND Mickaël, PICARDA Styren.

Procuration(s) : BOURLÈS Christophe à HENRY Catherine, POUPON Marie-Laure à JANNY Patrick, PERON Alan à LE GRAND Hicham, LE GRAND Mickaël à COUGARD Christelle, PICARDA Styren à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

**1- VENTE DU LOT N°19 LOTISSEMENT MEN GLAS – AUTORISATION  
DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE POUR SIGNER L'ACTE NOTARIÉ À  
INTERVENIR**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 26 mai 2007 fixant le prix de vente à 20€ le m2 TVA incluse, des terrains à bâtir du lotissement communal de Men Glas.

Cette délibération n'ayant pas précisé que le maire était autorisé à signer les actes notariés à intervenir, Monsieur le Maire sollicitera du conseil municipal cette autorisation à signer, puisque qu'un particulier se porte acquéreur du lot n° 19.

VU la délibération N°3 du 26 mai 2007,

VU le plan du lotissement Men Glas,

CONSIDÉRANT qu'un particulier se porte acquéreur du lot n° 19 du lotissement Men Glas,

LE CONSEIL MUNICIPAL,


Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer l'acte notarié à intervenir.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 28 juillet 2022

Le Maire,



Hervé LE FLOCH.



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.